

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 15 septembre 2020 à 18h00**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 ^{ème} délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT Départ après la 16 ^{ème} délibération
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 ^{ème} délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 ^{ème} délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 ^{ème} délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
52 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
53 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
54 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	



PAGE DE GARDE

55 TREVIGNIN
56 VIONS
57 VOGLANS
58 VOGLANS

T Gérard GONTHIER
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
T Martine BERNON
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).



VŒU

N° : 1

Année : 2020

Exécutoire le : 25 SEP. 2020

Affichée le : 25 SEP. 2020

Visée le : 25 SEP. 2020

DEPLACEMENTS

Sécurisation de la traversée autoroutière du territoire de Grand Lac

Depuis 1977, date de sa mise en service, l'autoroute A41 constitue un axe stratégique pour Grand Lac. Facteur de développement, de connectivité et de gain de temps, le trafic n'a cessé de croître. En parallèle, notre territoire s'est fortement développé : comptant 42 000 habitants au moment de l'ouverture de cet axe, il en abrite désormais près de 75 000.

Notre territoire est géographiquement contraint, les axes de circulation traversant les espaces les plus densément peuplés, concentrés entre rives du lac et pentes des montagnes.

Face à ce constat et au risque d'un accident majeur, Grand Lac, communauté d'agglomération, demande, conjointement aux communes traversées, à l'ensemble des autorités publiques de se coordonner et de proposer un plan d'action concret et rapide afin de sécuriser la traversée autoroutière de la commune :

Ces actions pourraient revêtir les formes suivantes :

- La concrétisation rapide des travaux identifiés dans l'étude réalisée par ARTER et portée par Grand Lac afin de sécuriser, notamment, l'entrée et la sortie d'autoroute "Aix-les-Bains Nord", en évitant aux heures de pointe des remontées de files de véhicules sur les bretelles de sortie de l'A41 en provenance d'Annecy ou de Chambéry ;
- Le passage de 130 à 110 km/h de la portion d'autoroute traversant les territoires des agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry sur un linéaire d'environ 20 kilomètres, entre La Motte-Servolex, Grésy-sur-Aix et Entrelacs inclus. Cette réduction vise un triple objectif :
 - o Réduire le risque d'accidents ;
 - o Réduire le bruit de 1,5 décibels (A) ;
 - o Réduire la pollution de 11% sur les émissions de CO₂, de 21% pour les NO₂ et de 12% pour les PM₁₀.
- Sécuriser à plus long terme la traversée des Alpes pour les poids-lourds en donnant une priorité fret au projet du "Lyon-Turin" et en réalisant ses accès de manière concomitante à la réalisation du tunnel de base. En effet, la livraison prévue d'ici quelques mois d'un deuxième tube routier au tunnel du Fréjus et la démarche de classement du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO, font peser le risque réel d'une forte croissance du trafic de poids lourds sur l'autoroute A41 et la VRU de Chambéry, estimé à 500 000 véhicules/an.

Pour ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage de Grand Lac, M. le Président propose :

- D'engager le plus rapidement possible, de manière phasée, le Plan de Déplacements Urbain (PDU) de Grand Lac après enquête publique et ainsi donner une priorité au développement des mobilités douces, en particulier le bus afin de desservir les zones d'activité économique existantes ou futures, mais également le train grâce à un RER urbain sur les territoires de Grand Lac et Grand Chambéry, et inciter à la pratique du covoiturage ;
- D'étudier la création d'un échangeur supplémentaire à Saint-Girod, afin de désengorger celui d'Aix-les-Bains Nord, saturé en heures de pointes matin et soir.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le vœu tel que présenté par Monsieur le Président,
- DEMANDE à ce que ce vœu soit porté à connaissance des autorités compétentes afin que des suites puissent lui être données.

Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68 |
| - Présents et représentés : 60 |
| - Votants : 60 |
| - Pour : 60 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Voeu portant sur la sécurisation de la traversée autoroutière du territoire de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 25/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/09/2020

Numéro de l'acte : d3409 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200915-d3409-DE

Date de décision : 15/09/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions